

« 5 à 7 » du 17 octobre 2013

Projet du port de plaisance du Bordelan à Anse

C'est devant une salle bien remplie que **Jean-François GROS** présente l'intervenant : **M. Daniel POMERET**, Maire de Anse et Vice-Président du Conseil Général du Rhône qui a accepté de nous présenter le projet d'aménagement du site du Bordelan avec la réalisation d'un port de plaisance.



M. Daniel POMERET présente l'historique du projet qui a commencé au début des années 80 avec une DUP pour extraire des matériaux et créer des plans d'eaux. A la même époque un concours d'idées est lancé pour la réalisation d'une zone de loisirs. Ce concours a été remporté par M. Taillebert, architecte, pour un projet futuriste avec un port de plaisance.

Dans les années 90, un deuxième projet est élaboré toujours avec réalisation de plans d'eaux, par extraction de matériaux et avec la création d'un port. En 1997 le « Syndicat Mixte du Bordelan » (SMB) est créé pour l'étude d'un projet de création de ZAC qui est prêt en 2000. En 2001, la réglementation ayant changé, et comme rien n'a commencé, tout est arrêté.



En 2002 la SERL est missionnée pour étudier un projet de port en même temps qu'est examiné un nouvel aménagement du site, sur 60 ha seulement.

Un nouveau PPRI de la Saône a rendu la situation plus compliquée.

Une entreprise de recyclage de matériaux qui est installée sur le site a remblayé les terrains en toute légalité mais, compte tenu des nouvelles règles, une partie de ce remblaiement devient illicite (trop haut). Il faudra attendre 2010 pour qu'un arrêté préfectoral autorise la remise en état du site et les mouvements de terre du projet de port. Il va falloir 2 à 3 ans pour faire la plateforme.



Le dossier de création de ZAC porté par le Syndicat Mixte du Bordelan a été approuvé le 31 mai 2013 et, comme les 2 mois de recours sont passés, la ZAC est maintenant effectivement créée.

Des photos du site, situé dans une anse de la Saône, avec le périmètre de la ZAC, sont projetées et commentées.

Puis une vidéo montre le site et explique le projet : proximité de l'autoroute, périmètre du projet, base de loisirs actuelle, logique hydraulique, écran végétal, voies de desserte, zone d'activité, commerces, port à sec et en eau.



Maintenant le SMB va s'attaquer au dossier de réalisation de la ZAC. Il faut compter 18 mois à 2 ans d'études et de procédures, ce qui porterait un début des travaux en 2016. Ce dossier devra comporter le programme, les caractéristiques techniques du projet : zone d'activité (bureaux, commerces, appartements) et port, ainsi qu'une étude d'impact. C'est un port « normal » qui a été retenu, le port profond a été refusé. Il va falloir étudier la circulation d'eau pour les problèmes de sédimentation dans le port ainsi que la gestion des eaux pluviales.

Le coût du projet est de 12 millions d'euros qui seraient couverts par une valorisation du foncier pour 8 millions d'euros et par un financement public de 4 millions d'euros.

Le fonctionnement du port devrait être équilibré au niveau financier.

M. Jean-François GROS remercie **M. Daniel POMERET** pour cette intéressante présentation d'un projet que nous souhaitons tous voir aboutir et il lance le débat.

DEBAT :

Question : Quel est le nombre d'anneaux de ce futur port ?

Réponse : Il y aura en tout 350 anneaux, en comptant à la fois ceux dans l'eau et ceux dans la partie port à sec.

Q. : Y a-t-il eu des études de fréquentation pour ce futur port ?

R. : Oui, en 2007, cette étude concluait qu'il y avait un vrai manque et que le projet se justifiait mais elle doit être refaite car les habitudes changent.

Q. : Y a-t-il un site internet pour ce port ?

R. : Non, pour l'instant on n'en voit pas l'intérêt et on ne veut pas créer un effet d'annonce.

Q. : Quelle sera la gestion du port à sec ?

R. : C'est le futur gestionnaire qui prévoira les moyens techniques en fonction des prescriptions du dossier de réalisation.

Q. : Quels sont les accès pour cette ZAC ?

R. : Il y aura deux accès : la voie structurante actuelle et l'accès par le pont du diable qui sera doublé.

Q. : Quand connaîtra-t-on le futur aménageur ?

R. : Sa désignation se fera après appel d'offres une fois que les questions de financement seront résolues.

Q. : Y a-t-il des fonds européens ?

R. : Non.

Q. : Y a-t-il une aide de la Région ?

R. : Pour l'instant la région n'a pas répondu. Il s'agit d'un port départemental inscrit dans tous les documents d'urbanisme (DTA, SCOT, PLU...).

Q. : Qu'en est-il au niveau de l'archéologie ?

R. : Les recherches ont déjà été faites sur le site dans ce domaine.

Q. : Quand peut-on espérer voir la réalisation du port ?

R. : Compte tenu des études, des procédures et des travaux, l'ouverture du port ne pourrait avoir lieu qu'en 2018, dans le meilleur des cas. Par exemple, l'étude environnementale doit être faite sur les quatre saisons, ce qui exige une année entière avec examen du site à chaque saison pour son élaboration.

Q. : Pourrait-il y avoir un phasage des opérations ?

R. : Non il n'y a pas de phasage prévu : c'est tout ou rien.

Q. : Y a-t-il un « plan B » ?

R. : Non, il n'y a pas de « plan B » ; si c'est « rien » le site resterait en zone naturelle.

Q. : Quel serait le marnage dans le port ?

R. : Environ 6m.

Jean-François GROS met fin au débat et remercie **M. Daniel POMERET** de s'être prêté, de bonne grâce, à l'épreuve des questions-réponses.

Il lui indique qu'il peut, à tout moment, faire appel à PROMOFLUVIA pour toute mission de conseil et d'assistance pour le projet de port.

Il invite tout le monde à continuer les discussions autour du verre de l'amitié.

